



COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 BUDGETS PREVISIONNELS 2021

**Note de synthèse
Conseil municipal du 30 mars 2021**

PREAMBULE

Dès son adoption, il était certain que le budget 2020 serait complexe : reversement des excédents de l'eau à Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, reversement de la Dotation de Solidarité Communale et renégociation de la dette (IRA).

Il l'a été plus encore du fait de la crise sanitaire. La commune a tenu et les services municipaux ont fait face à cette situation inédite de manière exemplaire.

Malgré ces aléas, le budget communal de fonctionnement 2020 présente un excédent de 2 577 402,20 € qui permettra de financer une part des investissements.

Le budget 2021 a été conçu pour accompagner un retour à la vie normale tant souhaité et attendu de tous. Il est à la fois marqué par les dépenses inhérentes à la crise sanitaire qui se poursuit et des décisions budgétaires fortes pour mettre en œuvre le programme d'actions nécessaires à Séné en direction de tous les sinagots.

La période actuelle oblige à anticiper le monde de demain. La municipalité s'y prépare du point de vue environnemental, social et démocratique. Les projets structurants pour l'avenir de la commune sont maintenant en cours de réalisation : rénovation du complexe sportif Le Derf, la construction de la Maison des Habitants, la voirie rue de Cariel... Les nouvelles actions sont mises en œuvre en particulier pour la mobilisation citoyenne avec la création d'un budget participatif et la performance énergétique des infrastructures communales.

I – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

A- Chapitre 011 : Les charges à caractère général : +3,73 % pour le BP 2021 par rapport BP 2020

1 – 2020 : Installation d'un nouveau conseil municipal sous couvert d'une crise sanitaire inédite

La fermeture des services, puis le ralentissement général des actions des services publics de la collectivité, ont impacté fortement les dépenses à caractère général, notamment dans les directions opérationnelles :

- Pour la Direction Petite-enfance Enfance Jeunesse Vie Scolaire : Diminution des achats de repas par la cantine, des activités à destinations des jeunes, des actions à destination des familles ;
- Pour la Direction Sport Culture Vie associative : arrêt des spectacles, des ateliers, des animations ; fermeture des salles associatives (donc diminution des dépenses de fluide) ; arrêt de l'accompagnement des animations associatives.

Parallèlement, la collectivité a fait face à de nouvelles dépenses liées à la gestion de la crise : dépenses d'entretien, déploiement de matériel de protection (tableau joint en annexe).

Retardé de 2 mois, l'installation de la nouvelle équipe municipale s'est déployée dans un contexte encore aujourd'hui contraint, qui a contrarié la mise en place de ses nouvelles orientations.

Du strict point de vue budgétaire, le niveau de dépense de 2020 est inférieur à 2019 de -4,4%, soit – 84 986€.

2 – En 2021, Le budget a été globalement construit sur la base d'un prévisionnel quasi normal, sauf pour :

- Les actions culturelles, d'animation et les actions en direction de la jeunesse, contraintes par le contexte sanitaire ;
- Les dépenses de fluide, eu égard la fermeture des salles associatives, dans le contexte sanitaire actuel.

Quelques actions qui se mettent en place :

- A compter du 1^{er} janvier 2021, le respect de la loi Egalim avec l'augmentation de la part des produits « bio » dans la production des repas de l'Entente soit environ + 0,10 €/ repas (+8 500 €)
- Le lancement de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) en lien avec le PNR, avec pour objectif l'amélioration de la connaissance de la biodiversité du territoire, la sensibilisation des citoyens et l'intégration d'orientation dans les documents d'urbanisme (+3 000€),
- Le renforcement des actions de prévention de l'enfance et de la Jeunesse en parallèle des actions pour la parentalité ;
- L'augmentation du forfait moyen pour les fournitures scolaires
- L'augmentation des dépenses pour la prise en charge de locations de salles ou terrains pour les pratiques sportives (+1500 €) dans le cadre des travaux Le Derf
- Un dialogue actif avec le SIVEV pour le maintien de niveau de prestations identiques au niveau de dépenses actuel
- Le déploiement de nouveaux outils de travail numériques, pour l'amélioration de la gestion des services et la diffusion en ligne du Conseil Municipal
- Et bien sûr le maintien de dépenses liées à la gestion du Covid (+ 30 000€).

Notons que ce budget doit faire face à une dépense exceptionnelle d'au moins 55 000€ pour le remplacement des réseaux d'éclairage public dérobés depuis le début de l'année.

Par conséquent, le budget 2021 augmentera de + 6,08 % par rapport au CA 2019 et + 3,73% par rapport au budget prévisionnel 2020.

B – Chapitre 012 : Les charges de personnel

1 - Le niveau de dépense 2020 est de 4 347 950€ soit +1,65% / CA 2019, du fait :

- De l'organisation des élections municipales
- Du maintien du niveau des rémunérations et des contrats pendant le premier confinement quelle que soit la situation administrative
- De la création d'un ½ poste à l'urbanisme
- De la mise en place d'une rupture conventionnelle,
- Du remplacement ou non remplacement d'arrêt en maladie selon la nature du service

Pour le BP 2021 les évolutions suivantes sont prévues :

- Renforcement de temps de travail au sein de la Petite enfance
- Vu le maintien de l'Entente avec les Villes de Theix-Noyalo et la Trinité-Surzur, titularisation des 2 postes créés lors de sa mise en place de l'Entente en 2015 ;
- Finalisation du Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR), avec la poursuite de la revalorisation des grilles indiciaires pour certains agents;
- Mise en place de la prime de précarité créée par la loi de transformation de la Fonction publique territoriale (2019) pour les contrats de moins de 1 an;
- Prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité.

Les charges de personnel augmentent donc de + 124 378€, soit +2,86% par rapport au CA 2020.

C – Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante :

Au titre de 2020, elles sont en diminution de 2,95 % / CA 2019 du fait :

- L'ajustement de la subvention au CCAS (dont la MDH) du fait de la crise sanitaire, du retard pris dans le recrutement d'un ½ poste à la MDH et de la mutation d'un agent du CCAS à la ville ;
- La diminution des contributions aux associations, malgré le maintien de l'enveloppe budgétaire, expliqué à nouveau par la crise sanitaire et notamment par l'annulation de manifestations. Cependant, la municipalité est restée volontaire dans son soutien aux associations par le versement de subventions exceptionnelles aux Amis de Port Anna au titre de la préparation de la Fête des Voiles rouges bien qu'elle ait été annulée, d'Emmaüs pour faire face à l'arrêt des ventes dans le cadre du premier confinement et de l'association Dialaya.

En 2021, l'évolution des charges de gestion courante sera induite principalement par :

- Le maintien de l'enveloppe des subventions par rapport à 2020, enveloppe qui doit être redistribuée selon des critères de solidarité rendus nécessaires par la crise sanitaire
- L'augmentation de la subvention du CCAS pour le recrutement d'un nouvel agent réparti à mi-temps au CCAS et sur la MDH, telle que prévu en 2020 ;

Les charges de gestion courante augmentent donc de : + 55 574 € soit +4,30% % par rapport à CA 2020.

D - Chapitre 66 : Les charges financières :

1 – En 2020, les charges financières correspondaient essentiellement à **l'inscription comptable des indemnités de remboursement anticipées versées à la SFIL dans le cadre de la** procédure de désensibilisation de son prêt structuré signé en 2007 avec la société DEXIA (nouvellement SFIL).

2 - Pour 2021, ces dépenses seront en diminution du fait du vieillissement de la dette qui réduit les charges d'intérêt et de la négociation à la baisse du taux d'intérêt du prêt réalisé en 2020 qui passe de 2,29% à 0,51%.

Il est constaté une baisse de -46 978 € des intérêts de la dette par rapport au CA 2019 soit 160 800 €.

Il est prévu aussi d'ajouter 5 000 € de frais d'intérêts pour la ligne de trésorerie contractée en janvier auprès du Crédit agricole pour 1 000 000 €.

E – Chapitre 67 : Les charges exceptionnelles :

Pour ce chapitre, L'exercice 2020 a été exceptionnel, du fait :

- du transfert des excédents des budgets annexes de l'Eau potable et de l'assainissement dans le budget principal de la commune avant le versement sur le budget de GMVA dans le cadre du transfert de ces compétences (347 113€)
- de l'obligation de remboursement auprès de GMVA des montants de DSC perçues en 2018/2019, suite à l'annulation par le tribunal administratif de Rennes des critères validés par le conseil communautaires suite à la création de GMVA en 2017 (680 123€)

En 2021, ces dépenses seront limitées aux aides attribuées dans le cadre du dispositif Sén'Aide Jeune.

F – Chapitre 042 : Les opérations d'ordre :

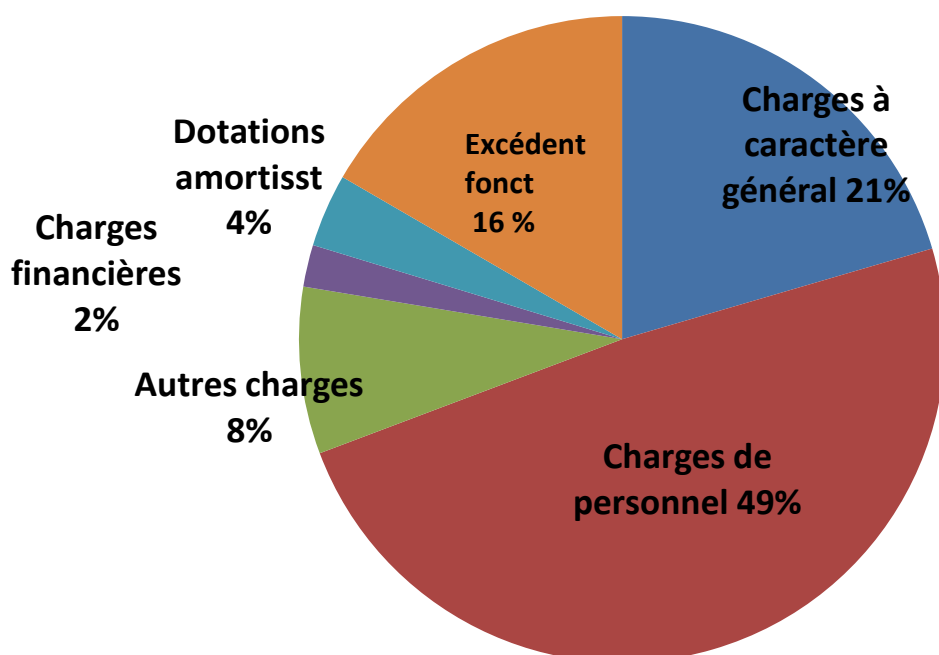
En 2020, ces opérations prennent en compte :

- Les dotations aux amortissements pour 285 905€ ;
- La première écriture comptable pour l'étalement de la charge des IRA de la désensibilisation du prêt SFIL pour un montant de 39 600€ / an. Cette écriture sera portée par le budget pendant 12 ans.

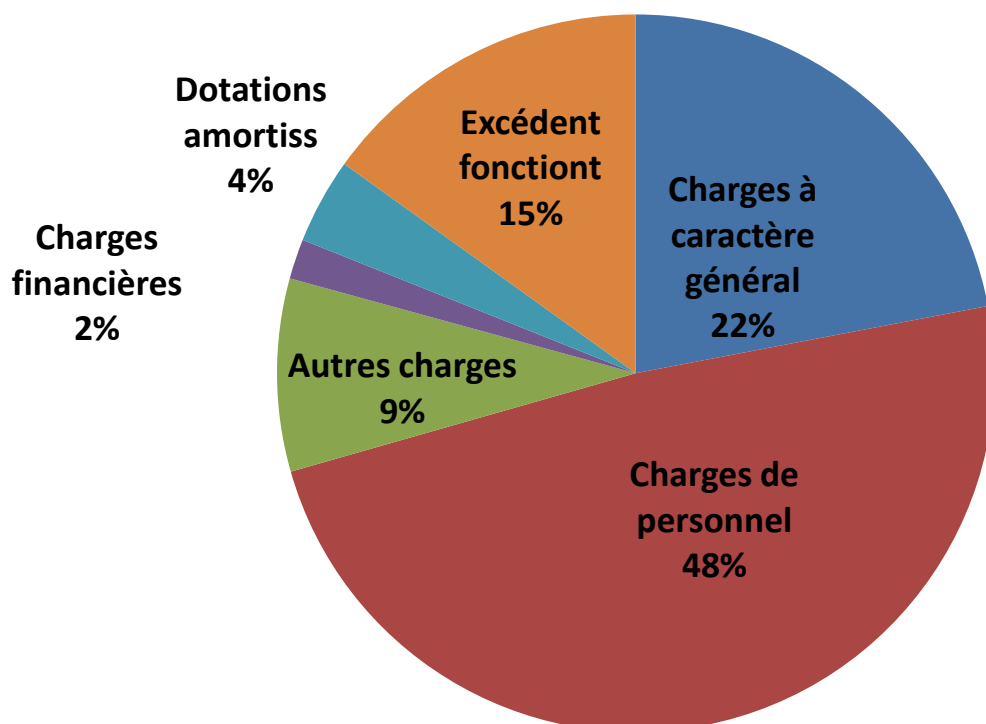
En 2021, le chapitre présente les mêmes types d'écriture comptable :

- Les dotations aux amortissements pour 315 000 € ;
- L'amortissement de la charge des IRA de la désensibilisation du prêt SFIL : 39 600€

DEPENSES AU CA 2020 par chapitre
8 928 496,45€
(hors dépenses exceptionnelles)



PREVISION DES DEPENSES 2021 PAR CHAPITRES :
9 223 698 €



II - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

A – chapitre 013 : Les atténuations de charges : des estimations prudentes :

- L'année **2020** a été de nouveau marquée par un nombre élevé d'absences, prises en charges par la CPAM ou l'assurance statutaire ;
- Les perspectives **2021** sont prudentes et donc moins élevées.

B – Chapitre 70 : Les recettes provenant des prestations de services publics :

En **2020**, les produits des services ont été fortement impactés par la crise sanitaire : -9,43% / CA 2019

- Perte de recettes sur la restauration, les activités enfance jeunesse et périscolaire, la Petite enfance, la culture, les locations de salles.

Par ailleurs, suite au transfert de la compétence Eau et Assainissement, la refacturation par les budgets annexes afférents, de temps de travail payés sur le budget principal a pris fin, pour un montant de -38 000 € environ.

Aussi, le surplus du rattachement de l'encaissement de la redevance assainissement 2019 avant reversement à GMVA est venu atténuer les pertes de recettes + 47 891 €.

La projection 2021 des produits des services reste inférieure au montant de l'exercice 2019, du fait de la poursuite de la crise sanitaire dans le champ de la culture et des actions à destinations de l'Enfance jeunesse (soit 683 018 €).

C – chapitre 73 : Les impôts et taxes :

1 - Les contributions directes :

Le Conseil municipal a validé le maintien des taux des 2 principales taxes au titre des exercices 2020 et 2021.

En **2020**, la collectivité a bénéficié de la revalorisation des bases par l'Etat de 0,9%.

Par ailleurs, s'est appliqué pour la première fois le mécanisme de compensation de la taxe habitation, avec le transfert de la taxe foncière du département (pour un montant de 1 892 232 €) à la ville auquel s'est ajoutée la mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'un montant de 564 479 € versé par l'Etat.

En **2021**, au regard des conséquences économiques de la crise sanitaire actuelle, l'Etat n'a revalorisé les bases que de 0,4%. La collectivité projette par ailleurs une faible intégration de nouveaux logements.

L'augmentation de + 4,14 % des contributions directe est essentiellement le fait de la nouvelle affectation comptable des remboursements par l'Etat des exonérations de Taxes d'habitation, intégrée jusqu'à présent au chapitre 74 pour un montant de 151 442 €.

2 – Des dotations communautaires maintenues

En **2020**, l'attribution de compensation a diminué du montant des dépenses de fonctionnement prévues par la collectivité au titre de la gestion des eaux pluviales.

Ce montant est maintenu au titre de **l'exercice 2021 : 488 200€**

Concernant la Dotation de Solidarité Communautaire **2021**, elle a été maintenue au même niveau que celle reversée en **2020**, après la renégociation des conditions d'attribution, suite à l'annulation de la délibération de 2017 par le tribunal administratif de Rennes, soit 300 000€ environ.

3 - Les droits de mutation :

Ces droits continuent de dépasser les maxima atteints ces dernières années, avec une recette de 608 000€ au titre de 2020. Ceci met encore en lumière l'attractivité du territoire, avec pour corollaire des difficultés toujours plus importantes pour l'accession à la propriété et au logement des jeunes, des familles avec enfants et des personnes aux ressources moyennes.

Les perspectives pour 2021 sont prudentes, mais encore élevées, au vu des tendances du marché, avec un montant inscrit de 500 000€.

D – Chapitre 74 - Les dotations / subventions :

1 - Les évolutions de la DGF : -3,07% par rapport au CA 2020

En 2020, la baisse de la DGF s'est poursuivie au regard du niveau de richesse fiscale du territoire.

En 2021, le processus se poursuit voire s'accroît du fait de la dotation nationale de péréquation.

2 - Des subventions de la CAF en baisse :

En 2020, la CAF a mis en place un dispositif de compensation financière des conséquences de la crise sanitaires, qui toutefois, ne couvre pas la totalité des pertes de recettes liées à l'absence des familles.

En 2021, la crise se maintient, les perspectives financières sont encore à la baisse.

Notons que la commune doit renouveler en 2021 la convention qui la lie à la CAF avec la signature d'un nouveau dispositif remplaçant le Contrat Enfance Jeunesse : la Convention Territoriale Globale.

3 - Les autres dotations :

En 2020, l'Etat a subventionné la ville au titre :

- du remboursement de l'exonération de la taxe d'habitation pour un montant de 151 442 €
- du remboursement de l'organisation des élections municipales
- et de l'achat de masques dans le cadre de la crise sanitaire.

Quant au fonctionnement de l'école de musique, il est financé pour partie par le Département et surtout GMVA.

En 2021, l'Etat remboursera l'organisation des élections départementales et régionales.

A contrario, au vu de la fin des contrats aidés portés par la ville, les subventions de l'Etat cessent.

E – Chapitre 75 - Les autres produits de gestion courante :

En 2020, ces recettes ont été impactées par la crise sanitaire, notamment concernant les locations de salles, mais aussi les loyers commerciaux, le conseil municipal ayant approuvé le non-recouvrement de ces loyers.

Pour 2021, les recettes prévues, prudentes, prennent en compte le contexte actuel.

F -Chapitre 76 – Les Produits financiers

Depuis 2020 et pendant 7 ans encore, la commune percevra un fond d'aide de l'Etat au titre de la renégociation de son prêt structuré Dexia (nouvellement SFIL), soit 5 000€/ an.

G - Chapitre 77 – Les produits exceptionnels

En 2020, la ville a perçu le remboursement des montants de la Dotation Solidarité Communautaire recalculés au titre des années 2018/2019, après l'établissement des nouveaux critères d'attribution en février 2020.

En 2021, ce chapitre ne percevra que le remboursement des sinistres.

H – Chapitre 042 – Transferts de charges entre sections

En 2020, la ville a procédé à une écriture comptable permettant de compenser le versement des IRA auprès de la SFI L au titre de la désensibilisation du prêt structuré DEXIA.

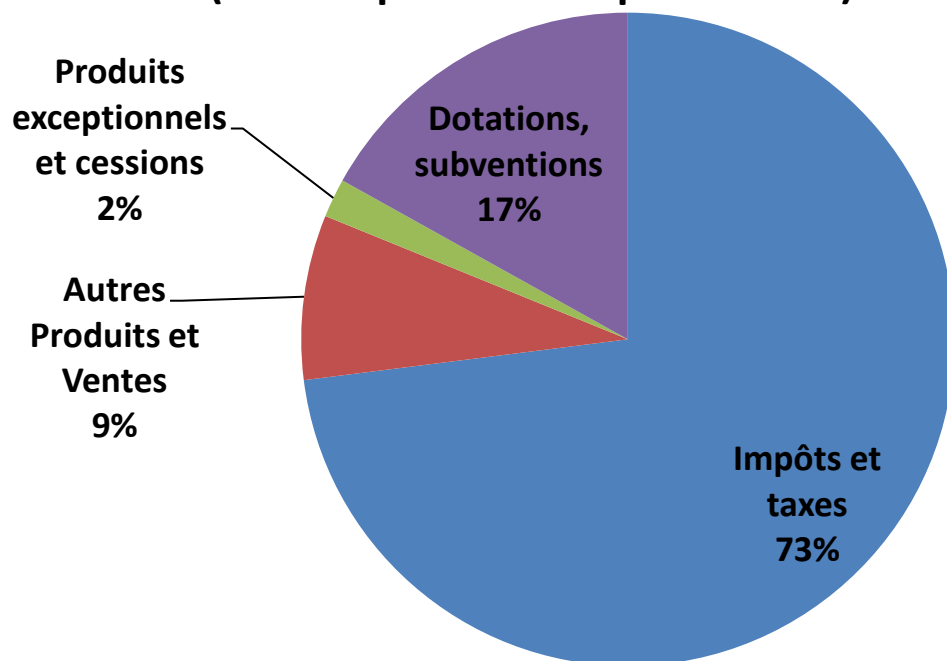
En conclusion,

La section de fonctionnement du **compte administratif 2020** a clôturé avec un excédent de 1 482 231 € auquel est venu s'ajouter l'excédent reporté de 1 095 170,65 € (excédent eau et assainissements 2019) soit 2 577 402,20 €.

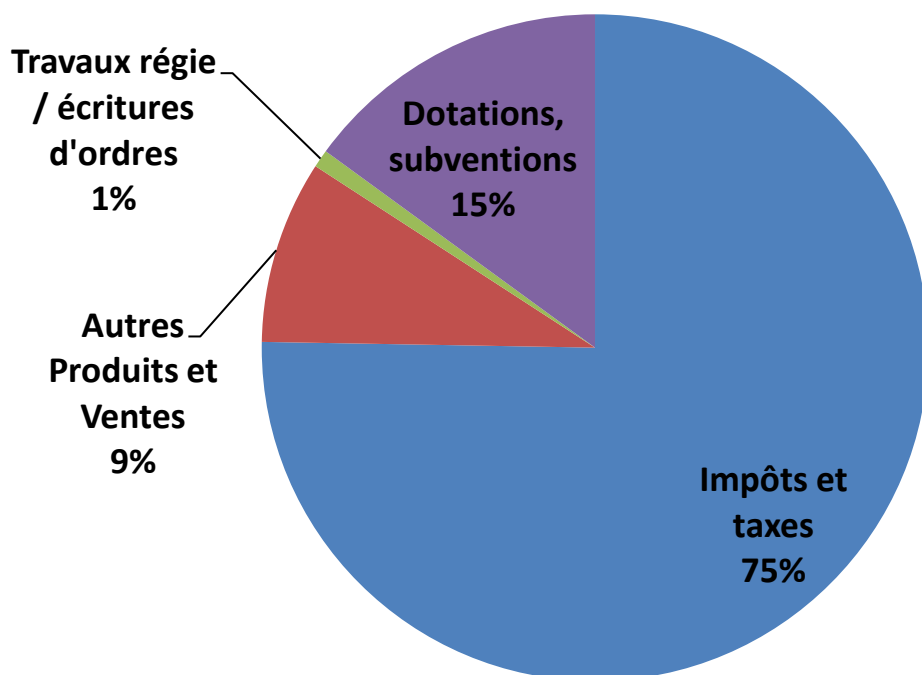
Ce résultat vient abonder la section d'investissement du **budget prévisionnel 2021**, pour participer à l'autofinancement des investissements.

En 2021, la municipalité a pour objectif de dégager un excédent de 1 389 118€, qui pourra venir abonder les recettes de la section d'investissement en 2022.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020 :
9 269 927,14 €
(Hors dépenses exceptionnelles)



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021
9223 698 €



III - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

A – 2020 : une année de transition:

- La poursuite des versements de la participation d'équilibre à la concession d'aménagement Cœur de Poulfanc
- La poursuite du remboursement de la réserve foncière du 49 Route de Nantes, auprès de de l'Etablissement public Foncier de la Région Bretagne ;
- Des équipements: des véhicules, du matériel informatique dans le cadre de la crise sanitaire, des équipements pour les écoles
- Les réalisations :
 - La poursuite des travaux de la rue des Spatules
 - La poursuite des travaux pour la création de Ti Anna, de ses annexes et des espaces extérieurs
 - Le lancement des travaux de réaménagement de la rue de Cariel et de la rue des Hirondelles
 - L'attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation du complexe Le Derf
 - Le recrutement du maître d'œuvre pour la construction de la Maison des habitants

Quelques chiffres en synthèse :

- Le déficit d'investissement antérieur reporté : - 384 848€ ajouté à celui de l'exercice - 2 062 961,63 € soit un déficit cumulé de - 2 447 810,45 € couvert par l'excédent de fonctionnement 2020.
- Le remboursement du capital : 793 639,55 €
- Les dépenses d'équipements réalisées : 2 094 164€

B - En 2021, la ville met en œuvre :

En matière d'aménagement :

- La poursuite de l'aménagement Cœur de Poulfanc
- Le réaménagement de certaines franges de la Zac Cœur de Poulfanc
- La finalisation du projet de réaménagement de la rue de Cariel et de la rue des Hirondelles ;
- Le lancement du réaménagement de la Place Coffornic et de la place de l'Hôtel de ville

En matière d'équipement :

- Les travaux de rénovation du complexe sportif Le Derf et les premières dépenses pour la rénovation extérieure ;
- Les travaux pour la construction de la Maison des habitants ;
- La poursuite de l'entretien des bâtiments de la collectivité, avec notamment des travaux d'isolation thermique dans les écoles
- La poursuite du programme Ad'Ap, avec notamment la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville ;
- La création d'un 4^{ème} sentier patrimonial
- Des travaux d'amélioration de l'éclairage public

En matière d'études :

- L'étude pour l'extension du cimetière
- Les études nécessaires à la révision du Plan Local de l'Urbanisme et la mise en œuvre du schéma Directeur des eaux pluviales

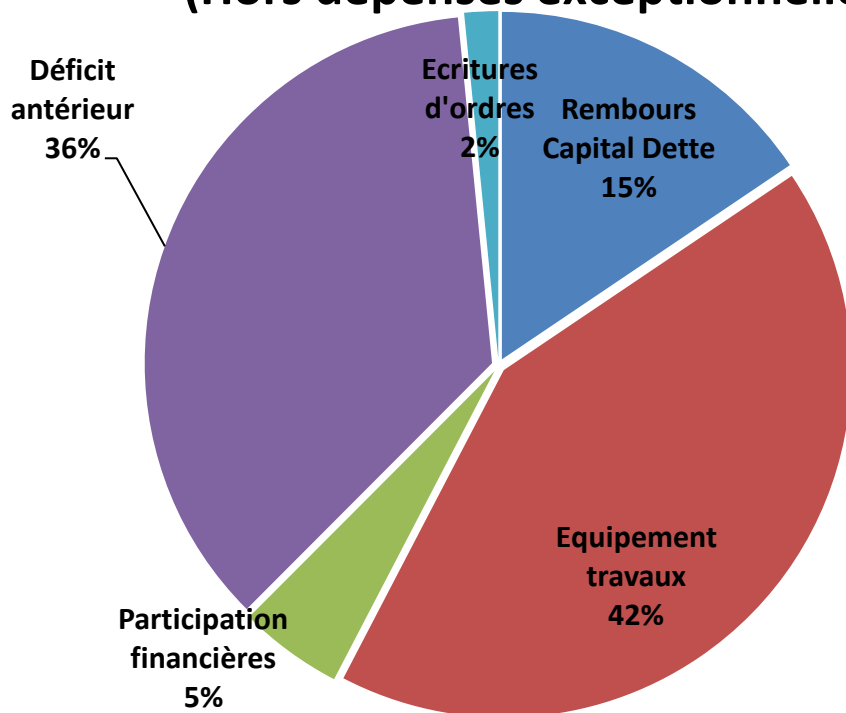
Quelques chiffres en synthèse :

- Le déficit d'investissement antérieur reporté : - 2 447 810,45 € €
- Le remboursement du capital de la dette : 830 000 €
- Les dépenses d'équipements inscrites : 3 912 746€

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2020

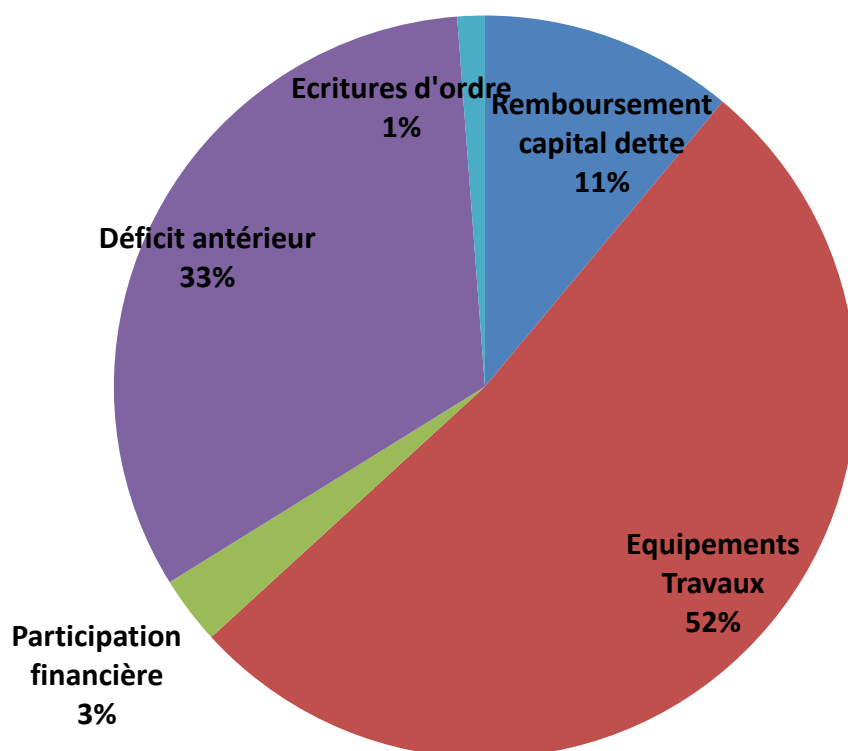
5 016 108,91 €

(Hors dépenses exceptionnelles)



DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2021

7 499 936,48 €



IV - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles se décomposent en 5 grands types de dépenses :

A - L'excédent de fonctionnement de l'année 2020 reversé à la section d'investissement 2021 pour la somme de 2 577 402€.

B - Les dotations aux amortissements, qui constituent le second apport de la section de fonctionnement à l'autofinancement de l'investissement :

- En 2020 : reversement de 369 600€ ;
- En 2021 : reversement maintenu à hauteur de 354 600€.

C - Le FCTVA et la Taxe d'aménagement, pour des montants qui évoluent en fonction des investissements de l'année précédente.

- Versement de la TA :
 - En 2020 : 189 160€
 - En 2021 : estimation prudente à 160 000€.
- Le FCTVA :
 - En 2020 : 176 030€
 - En 2021 : 200 000€

D - Les Subventions notifiées, évoluant de la même façon que le FCTVA et la Taxe d'aménagement

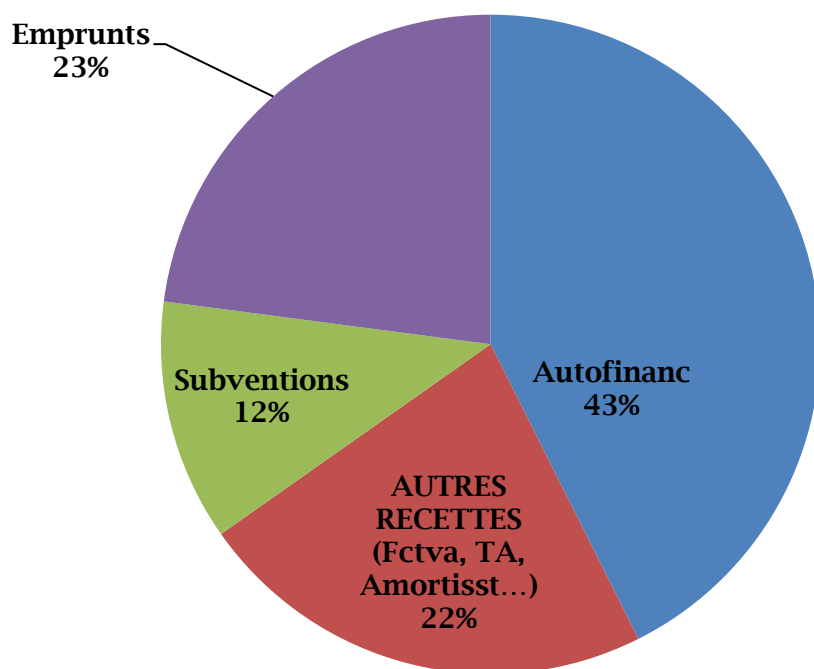
E - Un emprunt d'équilibre, souscrit selon les besoins.

En 2020, la collectivité a réalisé un emprunt d'un montant de 2 237 323 €, prenant en compte l'emprunt réalisé avec la SFIL de 1 537 323 € pour la renégociation du prêt structuré Dexia et de 700 000€ de nouvel emprunt.

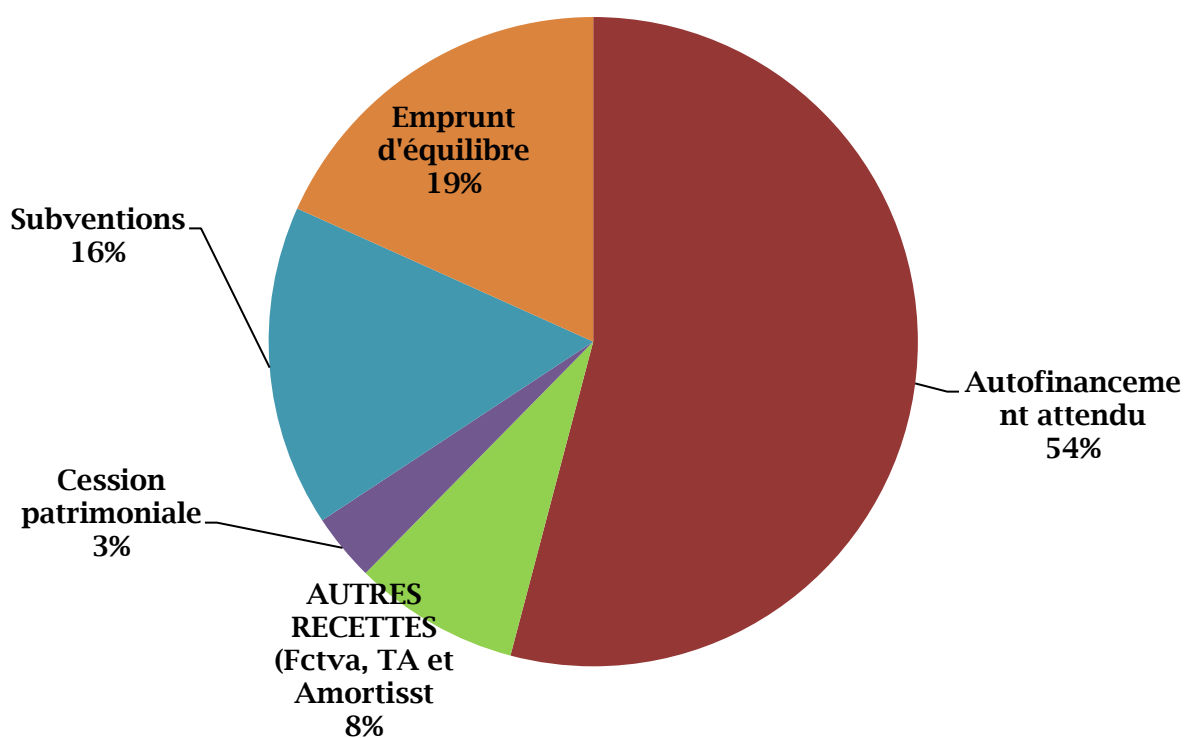
En 2021, l'emprunt d'équilibre est de 1 339 720€, avec un objectif de réalisation autour de 1 200 000 €, fonction :

- d'un taux de réalisation des travaux projeté de 85 % environ
- de l'attente de perception de subventions non parvenue lors du vote du budget, donc non inscrites

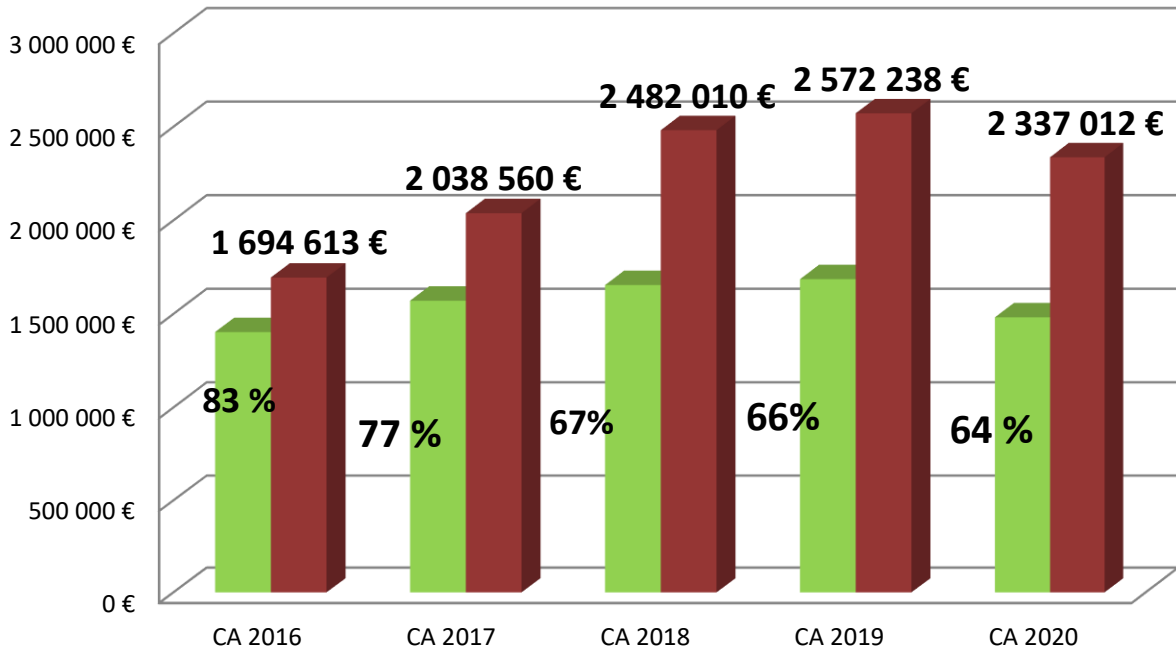
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020 :
3 054 031,80 € (hors recettes exceptionnelles)



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021
7 499 936,48 €



EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT



Au titre de l'exercice 2020

Le résultat de l'exercice est de + 4 283€, pour la section de fonctionnement.

Les dépenses ont augmenté au titre des charges de personnel afin de compenser le retour d'un agent à temps plein.

Parallèlement, les recettes ont diminué essentiellement au titre de la baisse des entrées et des dépenses de la boutique de près de 10 000€, du fait de la crise sanitaire.

En termes d'investissement, peu de dépenses ont été réalisées, en dehors de dépenses de renouvellement de matériel.

Les recettes d'investissement proviennent de dotations, et notamment de la dotation aux amortissements.

Le résultat d'investissement se clôture donc à hauteur de +14 616 €, permettant une annulation du déficit d'investissement cumulé de ce budget. Ce résultat passe de -11 875€ en 2019 à + 2 738€.

Ainsi, en 2020, le résultat budgétaire cumulé de la réserve passe donc de + 3 804€ en 2020 à + 7 021€.

Au titre de l'exercice 2021,

La section de fonctionnement augmente de 5,32 % par rapport au BP 2020, cette hausse est liée à l'augmentation des charges de personnel, effet année pleine du retour à temps plein et du renfort pour l'été.

Les recettes de fonctionnement augmentent de nouveau :

- Avec la perspective d'un retour des recettes liées aux entrées à la réserve et des ventes en boutique
- Avec la prise en compte de l'excédent de fonctionnement reporté de 2020.

Notons que la réserve réfléchit à la poursuite d'un projet culturel.

En section d'investissement, la ville a inscrit des prévisions de dépenses et des prévisions de recettes, dans l'attente des résultats de l'appel à projet de la DREAL au titre du Plan de relance de l'Etat.

Si la DREAL ne devait pas acter ces projets, ces dépenses ne pourraient être réalisées.

Au titre de l'exercice 2020

Le résultat de l'exercice est de +15 315 ,79 € et de + 218 205,08 € en cumulé, pour la section de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement ont baissé de 16,28 % :

- Baisse du prix et des litres vendus de carburant avec le COVID, moins d'achats de matériels car il restait du stock en 2019
- Baisse des dotations aux amortissements de 47 %, fin de l'amortissement du premier désenvasement.

Les recettes liées à la gestion des mouillages n'ont baissés que de -1,53 % malgré la crise sanitaire. Le fait de la gestion dynamique des emplacements notamment pendant la période estivale a limité les pertes.

En 2020, la commune a réalisé très peu d'investissement, l'achat d'une motopompe ;

Au titre de l'exercice 2021,

La section de fonctionnement prend en compte :

- Suite au renouvellement de l'AOT,
 - le suivi environnemental des zones de mouillages
 - l'augmentation de la redevance AOT
 - l'augmentation des mouillages saisonniers sur le plan d'eau.
- La nécessité de dégager des capacités d'investissement à moyen pour l'entretien de l'ensemble des cales (suite au transfert de propriété du Département vers la Commune)
- Le recrutement du nouveau responsable des ports
- L'augmentation des tarifs lors du conseil municipal du 8 décembre dernier.

La section d'investissement prévoit toujours le désenvasement de Port Anna au titre du fonctionnement de la concession.

Toutefois le marché ne sera lancé qu'après recherche de mutualisation avec des ports alentours pour diminution des coûts (objectif : 2023/2024).